

En prélude au lancement de ses activités une session ordinaire du conseil de gestion de ce centre régional de formation à l'initiative de la Chambre d'agriculture des pêches, de l'élevage et des forêts du Cameroun, s'est tenue jeudi, 21 avril 2022 à la salle des actes de l'hôtel de ville d'Ambam. Parmi les résolutions, l'examen et l'adoption du projet de statut ainsi que du règlement intérieur de l'école, l'amendement du cadre organique avant leur validation par la Capef pour le démarrage effectif des sessions de formation d'ici le mois de juin 2022.

L'Ecole Pratique d'Agriculture et du Bois d'Ambam (**Epaba**) bientôt une réalité. C'est ce qui ressort du conseil de gestion extraordinaire chargé de faire sortir cette structure régionale de formation des fonds batismaux. Un conseil d'administration présidé par **Paule Koki Assoumou** Présidente du Conseil de Gestion qu'accompagnait le Directeur **Albert Armand Belibi** au côté duquel se trouvait la réprésentente de la **Capef,** tutelle technique et administrative qui a fait le déplacement d'**Ambam** pour assister à la mise en place des stratégies de développement pour que cette école touche tout le département de la **Vallée du Ntem** et par delà toute la région du sud.

Étaient egalement présents : le maire d'**Ambam** et l'autorité préfectorale qui n'ont pas cachés leur satisfaction lors de la visite du siège provisoire en plein centre ville d'**Ambam** ou du site sensé acceuillir les champs d'experimentations et certain locaux plus au sud à 7 km

d'**Abang**-**Minko**. L'école a été crée le **04 octobre 2021**. Il s'agit d'un centre régional de formation doté de plusieurs filière en production végétale, en production animale, en production halieutiques et ainsi que des métiers connexes du bois sans toutefois oublier l'agro-alimentaire.

L'Ecole Pratique d'Agriculture et du Bois d'Ambam est dotée d'un budget de fonctionnement de **225 000 000 FCFA** qui vont accompagner la jeune structure et devront couvrir toutes les dépenses liées à son démarrage. Une école conçue comme une unité specialisée de la **Capef** dont les travaux au cours de ce conseil de gestion extraordinaire ont demarré dans un cadre réglementaire bien défini sur les plan administratif et financier. Ainsi, cadre organique c'est-à-dire reglement intérieur et statut y compris l'organigramme de fonctionnement ont été clarifié, expliqué et ajusté par l'ensemble des membres statutaires présents.

Aucune exigence académique n'est requise pour y acceder apprend-t-on. Juste avoir de l'engouement pour les activité agropastorales, forestières, hallieutique ou alors vouloir s'investir dans l'agro-alimentaire. Enfin être disposé à suivre les formations et à se soumettre au règlement intérieur de l'école le tout sans distinction particulière. Les gardiens des us et coutumes ont insisté à ce que des jeunes ayant le profil de l'emploi originaire de la localité soient recrutés . Ce à quoi la présidente du conseil de gestion à promis de veiller dans les mesures de recherche de l'efficacité ainsi que des moyens disponibles.